

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

élus : 19

Conseillers

en fonction : 19

Séance du 21 septembre 2015

Sous la Présidence de GROSSKOST Alain.

\*\*\*\*\*

Conseillers

présents : 17

Membres présents : MM. GROSSKOST, GRUBER, NORTH, BLAIZEAU, BERNHARD, HELLER, ESCOUBET, COLIN, WALCH, Mmes LETZ, GARDONCINI, GEYER, MAYER, ORTIZ, MELLINGER, MARQUES, MASTIO./.

Membres excusés : Mme GARDONCINI, M. MEYER./.

Membres bénéficiant d'une procuration : Mmes LETZ, GEYER./.

Secrétaire de séance: Mme GEYER

## 1./ Politique intercommunale du tourisme

- Vu l'ouverture au printemps 2016 d'un office de tourisme intercommunal ;
- Vu la nécessité de définir les missions attribuées à ce futur office de tourisme ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, **décide** :

- de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Kochersberg par l'évolution de la compétence suivante à l'article 2, paragraphe compétences facultatives, 4. Développement touristique et mise en valeur de l'environnement et son 1<sup>er</sup> point qui devient :
  - « Développement touristique à l'échelon du territoire :
    - Ecriture et mise en œuvre d'un plan de développement touristique intercommunal
    - Valorisation touristique et assistance à la mise en tourisme de la Maison du Kochersberg
    - Création et développement d'un office de tourisme intercommunal qui assurera les missions d'accueil et d'information des touristes et visiteurs, la coordination des divers partenaires, la promotion de la Communauté de Communes et l'animation aux fins de promotion touristique
    - Accompagnement, création et développement de structures concourant au développement touristique du territoire »
- de notifier aux communes membres cette évolution avec les modifications statutaires y afférentes pour qu'elles se prononcent dans un délai de 3 mois ;
- de demander à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté modificatif des statuts de la Communauté de Communes, sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des communes membres ;
- de déléguer à Monsieur le Président l'exécution de la présente délibération.

## **2./ Dépense en investissement – Groupe scolaire**

Monsieur Bernard BLAIZEAU, Adjoint au Maire en charge des travaux, informe le Conseil Municipal d'une dépense s'inscrivant dans le cadre de l'économie d'énergie et de l'amélioration de l'éclairage du Groupe Scolaire par la mise en place de spots avec led.

L'offre de la Sté BC- TECH ENERGY s'élève à 2.775,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient cette offre à inscrire au programme 20.

Un arrêté municipal définira la décision modificative budgétaire s'y rapportant.

